

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Arnaud MERCIER - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté par Arnaud DROUOT.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Maxime MARCHAND - Véronique MIQUELLY - Anne REYBAUD-DECROIX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **EAP-012-19425/26/BM**

### **■ Approbation d'une convention avec l'INRAE relative à la mise à disposition de matériels de mesure et d'acquisition de données dans les réseaux publics d'assainissement de la Métropole**

164187

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de recherche SETIER 2, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été retenue par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), afin de mettre en place un dispositif expérimental de capteurs d'acquisition de données dans les réseaux publics d'assainissement.

Cette expérimentation a pour vocation d'étudier la pérennité et la fiabilité des centrales d'acquisition basées sur de la technologie à faible complexité et à faible coût dans la perspective d'un développement à grande échelle. Elle sera réalisée sur trois sites définis par la Métropole Aix-Marseille-Provence et les données collectées contribueront à identifier les problématiques telles que les rejets d'effluents non domestiques ou les intrusions d'eaux parasites.

L'ensemble du matériel sera mis à disposition par l'INRAE, puis sera cédé à la Métropole à titre gratuit.

Il convient donc d'approuver la convention, à titre gratuit, en vue de la mise à disposition de matériels de mesure et de l'acquisition de données dans les réseaux publics d'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN-006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de Métropole.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la convention en vue de la mise à disposition de matériels de mesure et de l'acquisition de données dans les réseaux publics d'assainissement de la Métropole.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de mise à disposition de matériels de mesure et d'acquisition de données à titre gratuit, ci-annexée.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Eau et Assainissement, Pluvial

Robin PRÉTOT